

1. Questions/réponses sur les attentes et enjeux

En complément des exposés dont une copie des transparents a été remise en séance, quelques éléments sont apportés ci-après sur les diverses questions évoquées en réunion.

◆ Que concerne la récupération des coûts ?

La directive demande de dresser un état de la récupération des coûts des services liés à l'eau pour les différents usages de celle-ci.

Il s'agit de dresser un bilan économique des contributions positives et négatives pour les usages domestiques, industriels et agricoles.

◆ Qu'est-ce que le bon état ?

C'est un groupe de travail européen qui donnera une définition harmonisée entre les états du bon état pour 2006. Il n'existe donc pas actuellement de définition formelle de cette notion.

Toutefois, la France s'appuie actuellement sur le SEQ et considère que les milieux qualifiés par la couleur verte présentent des caractéristiques favorables pour l'atteinte du bon état. Il est par ailleurs estimé par la plupart des techniciens comme très peu probable que cette référence soit remise en cause.

◆ Précision sur le concept de pression et mode d'évaluation des pressions importantes

La définition des pressions (pollutions, prélèvements, etc.) et leur mode de prise en compte sont précisés dans un guide d'orientation européen et une déclinaison nationale de celui-ci. Le principe repose sur la méthode DPSIR qui préconise d'identifier les forces motrices à l'origine de pressions qui génèrent un impact sur le milieu aquatique.

Au niveau du bassin, le raisonnement procède en deux étapes : 1. Identification des activités liées à l'eau et des pressions négatives ou positives qu'elles exercent sur le milieu; 2. Recensement des pressions qualifiées d'importantes lorsque leur intensité est significative par rapport à la capacité du milieu (ex. rejet / débit d'un cours d'eau).

Enfin, il faut rappeler que tous les éléments du volet pressions ne sont pas encore cadrés. Des harmonisations du niveau national (pour les toxiques par ex.) et une consolidation de certains éléments élaborés au niveau du bassin doivent encore intervenir (ex. pressions agricoles).

◆ **Quelle cohérence entre les périmètres des SAGE et les masses d'eau ? Pourquoi une échelle de travail aussi fine ?**

La masse d'eau est l'unité à laquelle sera fixé un objectif en 2009. La masse d'eau doit posséder un état hydroécologique homogène qui permettra notamment d'évaluer l'atteinte ou non de l'objectif en fonction (entre autres) de critères biologiques. Beaucoup de démarches locales mettent déjà ce principe de sectorisation en application en identifiant au sein d'un bassin versant des entités homogènes sur lesquelles des objectifs et des actions sont prévus.

Par ailleurs, pour le diagnostic des masses d'eau, afin de prendre en compte les interrelations entre celles-ci, le besoin de travailler par bassins versants s'est imposé, à l'instar des démarches locales SAGE ou contrats de rivières.

La méthode de travail vise à rester cohérente avec les démarches locales déjà en place.

◆ **Comment le scénario d'évolution est-il élaboré ?**

Le scénario d'évolution est alimenté à partir de trois types d'information :

- Exploitation du tableau de bord du SDAGE pour mettre en évidence les tendances d'évolution des paramètres de qualité des milieux,
- Analyse des outils de planification et de programmation financière, des outils réglementaires et projets en place ou décidés pour déterminer leurs effets positifs ou négatifs sur l'évolution future des eaux,
- Prise en compte des éléments recueillis lors des séminaires thématiques avec les socio-professionnels et des estimations proposées lors des groupes de travail locaux par sous-bassins.

Ces éléments seront pris en compte pour ajuster l'estimation de risque de non atteinte du bon état à horizon 2015 des différentes catégories de masses d'eau identifiées.

◆ **Quelles modalités pour la consultation du public**

En France, la participation du public interviendra selon deux voies complémentaires :

- Une organisation représentative des différents acteurs de l'eau au travers de la composition du comité de bassin et des commissions géographiques qui comprennent des élus et des représentants catégoriels. Notre comité de bassin a choisi de favoriser la contribution des acteurs locaux spécialistes du domaine de l'eau et des acteurs socio-professionnels dès la construction de l'état des lieux, tout en précisant que le lieu de « débat politique » restait celui du Comité de Bassin et de ses commissions géographiques.
- Une consultation du (grand) public à partir de 2005 dont les modalités seront précisées dans une note de cadrage du niveau national qui sera transmise aux bassins dans un délai assez court.

◆ **Quelle possibilité de prendre connaissance des grilles NABE et de travailler sur celles-ci ?**

Les grilles d'estimation du risque de non atteinte du bon état sont des diagnostics des masses d'eau faites lors de groupes de travail locaux qui rassemblent des techniciens des services publics et des collectivités possédant une capacité d'expertise globale portant sur les différents aspects de la gestion de l'eau (qualité, quantité, gestion physique, etc.). Ces documents ne sont pas demandés par le niveau national. Ils serviront à alimenter les éléments de synthèse qui composeront le rapport d'état des lieux : synthèse sur les pressions importantes, questions importantes pour l'atteinte du bon état, listes de masses d'eau...

Toutes les grilles NABE seront mises à disposition sur internet (<http://rdb.eaurmc.fr>) en janvier/février 2004. Les acteurs socio-professionnels pourront faire parvenir des observations sur les diagnostics des groupes locaux. Toutefois il ne sera pas procédé à une correction de ces documents destinés à alimenter les synthèses qui composeront le document d'état des lieux. Les points traités avec les socio-professionnels serviront à la mise au point des listes et des synthèses.

◆ Comment s'opérera la restitution de ces travaux ?

Lors des commissions géographiques du début 2004 sera présenté un premier bilan estimatif portant sur les différentes catégories de masses d'eau vis-à-vis du risque de non atteinte du bon état en 2015 (risque de non atteinte faible, moyen, ou fort) et sur les questions importantes déjà identifiées avec l'intervention de socio-professionnels.

Parallèlement aux réflexions avec les socio-professionnels, une restitution de synthèse des travaux des groupes locaux sera effectuée en direction des participants à ces réunions, sur l'initiative des délégations régionales de l'Agence et des DIREN.

2. Présentation des travaux sur les toxiques

Pour l'évaluation des pressions exercées par les substances toxiques, les services de bassin ont été confrontés à un exercice inédit sous cette forme. Pour répondre à la demande de la directive il a été procédé à un recensement des substances rejetées par les différents corps de métiers déjà identifiés en combinant trois approches :

- Identification des pressions importantes – Exploitation des "Principaux rejets industriels en France" : bilan établi à partir des données d'autosurveillance envoyées par les établissements industriels aux DRIRE (publié chaque année par le MEDD) et consolidé par l'analyse des services de l'Agence de l'Eau RM et C.
- Identification des pressions toxiques ponctuelles : Exploitation de la campagne 132 substances Rhône-Alpes de 1998 et des résultats d'autosurveillance de la DRIRE Rhône-Alpes pour établir, par branche d'activité, une liste de micropolluants rejetés de façon certaine et une liste de micropolluants rejetés de façon probable. Résultats appliqués à l'ensemble des ICPE faisant l'objet de la campagne substances dangereuses de 2002 (1200 ICPE sur les bassins RM et C).
- Identification des pressions toxiques dispersées : Exploitation de l'étude interagence n°79 qui associe à chaque code NAF une production de déchets dangereux. Application de ces ratios à l'ensemble des PME/PMI des bassins RM et C.

Les difficultés rencontrées pour l'estimation des rejets à la source et des quantités arrivant dans les milieux, les lacunes concernant certaines activités indiquent un enjeu assez fort de consolidation des connaissances, chantier qui est à mener avec les représentants des différentes branches.

3. Principes de travail retenus

- Les réactions éventuelles des membres du groupe sur les analyses menées en terme d'évaluation du risque de non atteinte du bon état des masses d'eau seront prises en compte par le Secrétariat Technique dans le cadre des synthèses à venir. A cet effet, se référer au site internet une fois qu'il sera alimenté, étant observé que la carte des périmètres des sous-bassins à l'échelle desquels ont été menés les réunions d'experts locaux a été remise en séance à M. Fluchère.
- Contribution du groupe à la rédaction et à la mise au point des parties concernées du chapitre socio-économique. L'avis d'expert des membres du groupe sur les perspectives d'évolution de leur activité est demandé au vu du document de travail « état des lieux socio-économique » produit par le Secrétariat Technique, diffusé parallèlement au présent compte rendu.
- Implication des membres du groupe dans le cadre des prochaines Commissions Géographiques du Comité de Bassin
 - Fourniture de la liste des contacts du groupe aux correspondants régionaux de l'Agence et des DIREN chargés du montage des commissions géographiques.
 - Intervention de socio-professionnels sur des thèmes précis, sollicitée lors des commissions géographiques du début 2004
 - Les dates et lieux des Commissions Géographiques sont les suivantes :
 - Isère Drôme : 28 janvier matin à Albertville (73)
 - Ardèche Gard : 4 février matin à Bagnoles sur Cèze (30)
 - Côtiers Ouest : 5 février matin à Narbonne (11)
 - Haut Rhône : 6 février matin à Pont d'Ain (01)
 - Saône : 9 février après midi à Beaune (21)
 - Doubs : 10 février matin à Besançon (25)
 - Rhône-moyen : 11 février matin à Miribel (69)
 - Durance : 12 février matin (lieu à confirmer)
 - Littoral : 13 février matin (lieu à confirmer)
- Le principe de séminaires thématiques sur les substances dangereuses à mener dans le cadre des réunions régionales sur les campagnes pour les substances dangereuses a été retenu.

Remarque : Pour diverses raisons, de tels séminaires ne pourront pas être organisés. Le secrétariat technique SDAGE-DCE (M. Vérot et M. Dupuy) prendra très prochainement contact avec J. Fluchère pour définir la façon de recueillir la contribution du monde industriel à l'état des lieux directive cadre, en particulier sur les perspectives d'évolution de l'impact de leurs activités sur les milieux aquatiques à horizon 2015).

- Participation des membres du « groupe industrie » à l'élaboration des documents de synthèse lors de séminaire de synchronisation dont les modalités pratiques seront précisées ultérieurement par le Secrétariat technique à M. Fluchère.

**Directive cadre sur l'eau – Séminaire thématique « monde industriel »
du 2 décembre 2003 à Lyon
Liste des participants**

Participants :

J. FLUCHERE (APIRM)
L. REIG (SCP)
C. GLORIAN (CRCI PACAC)
JL. BERNARDET (CRCI RHA)
G. CHAUMARAT (CETIM)
AY. GOUCHAN (IPQALR)
A.DUFOUR (Environnement Industrie)
I. CHARPIN (UIC RHA)
P. COUTEAU (APORA)
S. GUILLET (CRCI Franche-Comté)
S. CLERC-MARTON (CRCI Bourgogne)
JL. SIMONNOT (DIREN Rhône-Alpes Délégation de Bassin)
R. QUINTIN (DIREN Rhône-Alpes Délégation de Bassin)
P. DUPONT (Agence de l'eau)
M. VEROT (Agence de l'eau)
A.IWEMA (Agence de l'eau)
K. POJER (Agence de l'eau)
M. DUPUY (Agence de l'eau)